

Le Secrétariat général

Dès ses premières heures à titre de nouvelle constituante de l'Université du Québec, l'Université du Québec en Outaouais se dote d'un secrétariat général, confirmant ainsi le rôle essentiel de cette instance administrative pour sa gouvernance. Luc Chaput, professeur en sciences administratives, est le premier élu à ce poste. Il est par la suite remplacé successivement par Micheline Bondu et par Luc Maurice, toujours en poste en cette année d'anniversaire pour l'Université.

Gardien du grand sceau, un concept surtout emprunté à la tradition corporative anglophone qui sert à illustrer l'un des rôles du secrétaire général, soit celui d'apposer le sceau officiel de l'établissement sur les documents, leur conférant ainsi un caractère officiel et d'authenticité à l'intention des individus et des organismes qui doivent s'y référer, le secrétaire général a toujours incarné une forme de stabilité et de continuité de l'institution dans sa dimension corporative. Il a en outre toujours su définir, dans l'exercice de la mission de l'établissement, les contours et la portée de la personnalité juridique propre de l'Université.

Le Secrétariat général de l'Université a certes évolué au rythme de la complexité des enjeux

qui sont apparus progressivement dans le paysage universitaire québécois et qui ont affecté l'UQO. Dès le début de son existence, conformément aux exigences de sa loi constitutive, soit celle de l'Université du Québec, en plus de la création du Secrétariat général, comme mentionné précédemment, l'Université a mis en place des instances statutaires telles que le Conseil d'administration, le Comité exécutif et la Commission des études, dont les mandats portaient respectivement sur l'administration de l'Université, son administration « courante » et sur les affaires académiques. C'est au secrétaire général que revenait, dès le début, la responsabilité de voir au bon fonctionnement de ces instances et au respect des obligations qui leur incombent en vertu des lois et des règlements.

Cette responsabilité envers les instances statutaires est celle qui a toujours monopolisé l'essentiel des ressources du Secrétariat général. Elle s'est même déployée ces dernières années avec l'apparition de nouveaux enjeux liés à la gouvernance universitaire, dont ceux de la reddition de compte et des mécanismes de plus en plus complexes relatifs à la prise de décision.

La « naissance » de l'UQO et ses premières années de fonctionnement allaient créer une pression importante pour la mise en place rapide des



Micheline Bondu, 1988. © UQAH, SIRP, Roger Labelle

dispositifs réglementaires inhérents aux besoins de l'établissement, dont l'élaboration relevait, et c'est toujours le cas, du Secrétariat général, avec la collaboration des autres unités impliquées. Le besoin de mise en place de nouveaux règlements et politiques ne s'est pas estompé avec le temps, bien au contraire, puisque le Secrétariat général continue à consacrer beaucoup de temps à la révision des règlements et politiques existants de même qu'à l'élaboration de nouveaux textes.

Le Service de la gestion documentaire et des archives relève directement de lui, tout comme le Bureau de développement et la Direction des communications et du recrutement, tous deux à titre d'unités administratives distinctes.

Le conseil d'administration

Instance suprême de l'Université, le conseil d'administration dispose du pouvoir que lui confère la *Loi sur l'Université du Québec* et qu'il exerce, directement ou par délégation, sur l'ensemble des opérations de l'Université. Composé de membres internes et de membres externes dits « socio-économiques », le conseil agit un peu comme un point de jonction entre l'Université et le milieu socio-économique qu'elle dessert. Depuis sa création, tout près d'une centaine de personnes, issues de différents milieux (institutionnel, économique, politique, culturel) ont exercé des mandats en tant que membres du conseil d'administration et ont contribué au développement de l'UQO. Encore aujourd'hui, ces personnes s'impliquent dans la vie corporative, continuent d'apporter une contribution essentielle à la réalisation de la mission de l'Université et contribuent, dans leurs milieux respectifs, au rayonnement de l'Université.

La charge de la présidence du conseil d'administration, exercée à deux reprises par le recteur en cumul de fonctions, puis par un membre socio-économique, représente une fonction essentielle et a toujours joué un rôle important en vue d'assurer le bon fonctionnement du conseil et le respect de ses obligations en tant qu'instance, d'effectuer des représentations politiques et d'assurer le lien entre

le conseil, le recteur et son équipe de direction supérieure. L'Université a toujours pu compter, depuis sa création, sur l'implication de personnes de grande valeur dans cette fonction.

Les présidents du conseil d'administration :

Jean R. Messier, recteur
1981-1986

Jacques Joubert
1986

Jacques Plamondon, recteur
1986-1989

Jean-Guy Ouellette
1989-1992

Pierre Desjardins
1992-1996

Pierre-Jacques Ippersiel
1996-2004

Serge Labine
2004-2006

Marlène Thonnard
2006-2010

Lisette Blouin-Monfils
2010-...

« L'une des principales caractéristiques d'un secrétariat général en milieu universitaire, c'est de produire et d'élaborer constamment des textes réglementaires, des opinions juridiques, des procès-verbaux, et bien d'autres documents de toute nature. Et, à cet effet, il y a une source d'inspiration qui transcende ces productions, soit celle que nous suggère le romancier, conteur et essayiste français André Maurois, de son nom d'origine Émile Herzog, qui disait que "la clarté des textes est un signe de l'honnêteté des esprits". »

LUC MAURICE, SUCCESSIVEMENT REGISTRAIRE (2004 À 2007)
ET SECRÉTAIRE GÉNÉRAL (DEPUIS 2007).



Luc Maurice, 2010. © UQO, SG, Marc-André Marleau

Les affaires juridiques

L'Université n'a pas échappé au phénomène observable de judiciarisation des rapports internes et externes, de toute nature, entre les personnes et les organisations avec qui elle est appelée à transiger. Un tournant majeur dans l'histoire de l'Université fut certainement cette décision de créer, en 2005, un poste de conseiller juridique en vue de disposer d'une ressource interne pour la gestion des litiges de plus en plus nombreux à se manifester. À ce poste fut rattaché le titre d'adjoint au secrétaire général afin d'assurer une relève immédiate en cas d'incapacité à agir du secrétaire général. La première titulaire de ce poste fut M^e Linda Dupont. Lui ont succédé M^e Michel Simard, puis M^e Lucie Villeneuve, en poste depuis février 2010.

L'éthique de la recherche

Avec l'adoption en 1999, par le Conseil d'administration, de la Politique sur la recherche et la création, le Secrétariat général se voyait confier, en 2005, la responsabilité du Comité d'éthique de la recherche, un comité qui joue un rôle essentiel dans l'encadrement des travaux de recherches comportant des sujets humains. Successivement présidé par les professeurs Stéphane Bouchard, André Durivage, Lorraine Savoie-Zajc et de nouveau par André Durivage, ce comité se réunit de manière

régulière et voit ses responsabilités se déployer au rythme du développement important des activités de recherche des professeurs de l'Université.

« Ma muse, pendant toutes ces années de travail, est une citation de l'Abbé Charles Molette : "Amené à faire se rencontrer les différentes générations et les différentes cultures, l'archiviste est un artisan de paix et d'unité." »

JOANNE COSSETTE, TECHNICIENNE SÉNIOR EN ARCHIVISTIQUE.



Joanne Cossette, 2011. © PLBergeronPhotos, UQO, DCR

Le Service de la gestion des documents et des archives

Depuis les tout premiers débuts de l'Université, le Service des archives est sous la responsabilité du secrétaire général. En 2010, il devient le Service de la gestion des documents et des archives (SGDA).

Jusqu'en 1983, des commis aux archives effectuaient uniquement une gestion d'entrepôt des boîtes. À la suite de l'adoption, en 1983, de la *Loi provinciale sur les archives*, l'UQO (l'UQAH à cette époque) engage la première personne ayant une formation spécialisée en ce domaine. C'est à Joanne Cossette que revient la fastidieuse tâche d'élaborer des outils de travail adéquats (base de données, formulaires, index, inventaires, etc.), d'acquiescer les documents, de les décrire, de les inventorier, de les conserver et de les rendre disponibles pour la consultation. Inutile de dire qu'un amoncellement ahurissant de documents s'était accumulé au cours des années!

Elle se donne également comme mission de promouvoir le Service des archives en élaborant divers documents textuels afin de faire connaître le fonctionnement du Service et l'histoire de l'UQO. Fidèle à son poste depuis maintenant 27 ans, Joanne a créé ce service grâce à sa passion pour

« En tant qu'historienne de l'art, muséologue et archiviste, je considère les archives comme du patrimoine culturel. Ce qui implique que mon travail consiste à sensibiliser la population à leur importance, et ce, en travaillant à leur reconnaissance, leur conservation à long terme, leur diffusion et leur valorisation. »

PATRICIA FORGET, ARCHIVISTE UNIVERSITAIRE.

Les secrétaires généraux
au fil du temps :

Luc Chaput
1981-1988

Micheline Bondu
1988-2006

Luc Maurice
2007-...

les documents historiques, son amour du travail et sa capacité d'organisation légendaire... tout cela en traversant les sept déménagements de son service!

Afin d'élargir les horizons du Service et de le doter de ressources à la mesure des besoins grandissants de l'Université en matière de gestion électronique des documents, une archiviste universitaire et muséologue, Patricia Forget, vient grossir les rangs en 2008. La mission du Service évolue pour s'adapter aux nouvelles exigences de la mission universitaire contemporaine (la gouvernance, les nouvelles technologies, les plates-formes pédagogiques), et le SGDA est maintenant en mesure de répondre non seulement aux besoins de l'administration, mais également à ceux de l'enseignement et de la recherche. L'évolution de plus en plus rapide des formats électroniques met au défi les bases de l'archivistique en la transformant en une science de plus en plus multidisciplinaire. La conservation à long terme du patrimoine archivistique de l'UQO ne comprend plus uniquement les documents textuels et photographiques, mais aussi tous les autres formats électroniques, peu importe leur âge ou leur support.

Les grands défis qui s'ouvrent devant le SGDA comprennent, entre autres, la refonte complète du calendrier de conservation, la création du premier plan de classification, la gestion électronique des

documents, la création de copies de sauvegarde, un plan d'urgence pour les archives et le développement de partenariats avec le milieu immédiat. À cet effet, des pourparlers ont déjà été amorcés entre l'UQO, Bibliothèque et Archives nationales du Québec, le Centre régional d'archives de l'Outaouais et la Ville de Gatineau afin de devenir partenaires dans l'élaboration d'une stratégie régionale d'acquisition de fonds d'archives. Enfin, l'Université aura à relever le défi de créer un environnement physique conforme aux normes de conservation qui permettront d'appuyer ces activités.

Le saviez-vous?

Grâce à une rigoureuse application du calendrier de conservation, 76 % des 1 408,7 mètres linéaires de documents ayant été déposés au SGDA ont été détruits par la suite. Ce qui fait mentir l'adage voulant qu'un service d'archives conserve tout!

Une moyenne de 206 petites boîtes d'archives, ou 34,4 mètres linéaires de documents, représentent la quantité de nouvelles acquisitions traitées par année.

De plus, le SGDA décrit, classifie et indexe une moyenne de 2 802 notices par année dans la base de données « SGD1 » (Système de gestion des documents informatisé) de façon à en permettre la recherche et le repérage.